

Commune de Longechenal  
131 rue de la soierie  
38690 Longechenal

Séance du Conseil municipal du 23 Février 2024 à 20h00

PROCES VERBAL

**Date de la convocation :** le 10 février 2024

**Affichée :** le 10 février 2024

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

**Absent avec procuration :** 3

**Absent excusé :** 1

**Absents :** 3

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Longechenal dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Charles FERRAND, maire.

**Présents :** M. Charles FERRAND, maire, Mme Marie-Christine ROUDET, M. Patrick FERRAND, M. Christophe PRUDHOMME, adjoints, M. Romaric CHAVANT, Mme Margaux DROOGMANS, M. Michel LAURENT, Mme Aurélie NICOD.

**Absents avec procuration** Mme Claire LASSEUR donne procuration à M Christophe PRUDHOMME, M. BELLIN-CROYAT Sébastien donne procuration à M Romaric CHAVANT, M. Daniel GIMENEZ donne procuration à Mme Aurélie NICOD.

**Absent excusé :** Mme Stéphanie RUIZ.

**Absents :** M. Raphaël COMTE, M. Christophe DELMAS, M. Gilles CHAVANT.

**Secrétaire de séance :** M. Patrick FERRAND.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Charles FERRAND, maire.

Validation du compte rendu du conseil municipal du 23 janvier 2024.

**1/ Chaufferie Biomasse, Repérage Amiante Avant Travaux**

Le 1er février dernier Le cabinet COSTE & PERCHE en charge de la maîtrise d'œuvre du chantier de la chaufferie à Longechenal, organisait une réunion de signatures avec les deux entreprises attributaires des marchés.

Étaient également présents le responsable du groupe QUALICONSULT en charge des missions de Contrôle Technique et celui de la société ELYFEC en charge du contrat de coordination en matière de sécurité et de protection de la sante (CSPS).

Les intervenants ont parcouru le site afin de repérer des lieux en vue de la prochaine installation du chantier, prévue à partir du 15 mars prochain.

L'entrée et la petite salle à l'étage de la mairie seront mises à disposition des entreprises comme base de vie (abris et accès aux toilettes).

A l'issue de ce premier point le cabinet Coste & Perche nous demande de compléter le dossier sécurité par un repérage amiante avant travaux RAAT, avant l'intervention de création des sous stations en Mairie, dans les logements et dans l'actuelle chaufferie de l'école, soit vers début avril.

Pour ce faire des entreprises spécialisées ont été consultées, les prix s'établissent en rapport du temps d'investigation, du nombre de prélèvements et d'analyses à effectuer pour la détection d'amiante dans les murs à percer pour le passage des tuyauteries, ainsi que des modalités d'intervention (avec ou sans nacelle). Il en résulte trois devis qui sont présentés au conseil.

Il est proposé au conseil municipal de choisir la société QUALICONSULT dans sa proposition sans nacelle compte tenu de la facile accessibilité des locaux impactés par le futur chantier.

Échanges préalables à la mise au vote : Néant

Après en avoir délibéré le conseil,

**Décide** : par : 11 voix pour ; 0 voix contre ; 0 voix d'abstention

**De retenir** la société QUALICONSULT sans l'option nacelle pour d'un montant de 1470.00 € HT soit 1764.00€ TTC,

**D'autoriser** à signer toutes pièces se rapportant à cette demande.

## **2/ Réseaux, saignées de Michenand 2024**

Objets des travaux : lors des périodes de fortes précipitations les eaux pluviales dégradent les chemins forestiers et provoquent des inondations sur les villages de Bévenais, La Frette et Longecheval.

Un accord entre les trois communes afin de creuser des saignées permettant la répartition et l'infiltration de l'eau dans les bois a permis de régler ce problème.

Il convient de procéder annuellement à l'entretien de ces saignées afin d'en maintenir l'efficacité, la charge est répartie à part égale entre les trois communes l'organisation en incombe à la commune de Longecheval.

M. le maire rappelle la dépense de l'année précédente :

Coût 2023 pour les trois communes 1 900,00 € HT soit 2 280,00 € TTC

À charge pour la commune de Longecheval 633,34 € HT soit 760,00 € TTC ;

Un devis pour l'exécution de ces travaux d'entretien a été établi par Mr Stéphane Chavant pour l'année 2024 :

**Coût pour les 3 communes = 1 950,00 € HT soit 2 340,00 € TTC**

**À charge pour Longecheval = 650,00 € HT soit 780,00 € TTC**

Il est demandé au conseil de bien vouloir délibérer.

Échanges préalables à la mise au vote :

*Cette proposition implique une hausse d'environ 2,6 %, ce qui reste modeste compte tenu de la hausse générale des prix et services.*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**Décide** par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

**De faire** réaliser ces travaux sur les saignées de Michenand par M. Stéphane CHAVANT pour un montant de : 1950.00 € HT, soit 2340.00 € TTC,

**Autorise** M. le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Avant d'aborder le point suivant, M. le maire tient à rappeler quelques éléments du déroulement de la carrière de notre agent technique qui va faire valoir ses droits à la retraite au 01 mars prochain, et indique qu'un différent d'ordre privé est la source d'un malentendu.

M Prudhomme Christophe PRUDHOMME et M Romaric CHAVANT ne souhaitent pas participer aux débats et vote et quittent la salle.

## **3/ Ressources humaines, gratification de fin de carrière**

M. le maire rappelle que notre agent technique polyvalent va faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er mars 2024 et que son ancienneté au service de la commune est de 7 ans et deux mois.

A la suite de l'entretien annuel réalisé au début de ce mois, le complément indemnitaire annuel facultatif normalement versé en mars sera, compte tenu de la date de départ, attribué de façon anticipé avec le salaire de février.

Il indique que statutairement, il n'existe pas de prime de départ en retraite concernant la fonction publique territoriale.

Toutefois, la collectivité à titre de reconnaissance, peut attribuer une libre gratification à l'occasion de ce départ en retraite, ce montant n'étant pas assujéti aux cotisations sociales.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer de cette possibilité et d'en définir le montant éventuel.

Échanges préalables à la mise au vote :

*M. le maire regrette le choix de l'agent de ne pas accepter l'organisation par la municipalité d'un pot de départ et invite le conseil à dissocier de ce choix le problème de la gratification. M. Patrick FERRAND s'exprime dans le même sens. Le choix fait ne doit pas impacter la qualité et le sérieux du travail effectué au fil des années pour la commune. M. Michel LAURENT indique que c'est bien de donner une prime de départ.*

*Dans les discussions plusieurs propositions de montant sont effectuées. La somme de 800 euros se dégage. Mme Aurélie NICOD souligne que cela correspond à environ 100 euros, par année de service pour la commune.*

*Au cours des échanges, M. Michel LAURENT demande à plusieurs reprise la possibilité de pouvoir réaliser des baptêmes civils pour des enfants dont les parents ne résident pas sur la commune et qui, par contre, ont des attaches sur la commune. M. le maire répond qu'il a procédé à des baptêmes civils pour des enfants de la commune et dans le cadre de mariage (la règle pour un mariage étant différente) et regrette de l'avoir fait dans cette seconde situation. Il indique aussi que le choix de procéder ou non à des baptêmes civils est un choix du maire ; de nombreuses communes ne le font pas.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** : par 7 voix pour 0 voix contre et 0 abstention

**D'accorder** une gratification d'un montant de 800.00 € au titre du départ en retraite de l'agent technique,

**D'autoriser** M. le Maire à signer toute pièce relative à ce sujet.

M Prudhomme Christophe PRUDHOMME et M Romaric CHAVANT réintègrent la séance.

#### **4/ Ressources humaines, recrutement en contrat emploi aidé**

Notre unique agent technique va faire valoir ses droits à la retraite, le poste sera vacant à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

Afin de pourvoir à son remplacement, une offre d'emploi d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural a été publiée sur les sites : « emploi-territorial.fr » et « pôle-emploi.fr ».

Fin novembre, la commission de recrutement a pu auditionner quatre candidats.

À l'issue de la commission une « promesse d'embauche » au 1<sup>er</sup> mars 2024 a été signée avec le candidat pressenti.

Une « Période de Mise en Situation en milieu Professionnel » (PMSP) du 15 au 31 janvier 2024 a été mis en œuvre avec France Travail (ex Pôle Emploi) et le candidat, afin que chacun puisse évaluer les aptitudes du candidat avec les missions du poste.

Il convient à présent d'établir un contrat de travail pour pourvoir à cet emploi.

Échanges préalables à la mise au vote : Néant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** : par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

D'autoriser monsieur le maire à recruter à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 un agent en contrat CAE à raison de 35 heures hebdomadaires annualisées pour une durée maximale de 12 mois.

De signer tout document se rapportant à cet emploi.

### 3/ Instruction budgétaire M57, Fongibilité des crédits 2024

L'adoption par le conseil municipal à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 de l'instruction budgétaire et comptable M 57 permet la fongibilité des crédits, ceci consiste en la possibilité pour le Maire, autorisé par une délibération annuelle (préalable au vote du BP), de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 012), dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT.

Cette décision est un acte soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'État, qui contrôle en particulier le bon respect de la limite maximum des virements autorisés par l'assemblée délibérante, fixée au maximum à 7,5 % des dépenses réelles de la section et qu'ils n'affectent pas les crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Au-delà du plafond fixé par l'assemblée délibérante jusqu'à 7,5 %, les virements de chapitre à chapitre nécessitent le vote par l'assemblée délibérante d'une décision modificative.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections.

Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

#### Échanges préalables à la mise au vote : Néant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** : par 11 voix pour 0 voix contre 0 et abstention,

**D'autoriser** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du vote du budget,

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### 3/ Bibliothèque, tarifs 2024

Le conseil municipal a approuvé par délibération en mars 2021, le renouvellement de la convention de coopération entre les communes ayant une bibliothèque municipale et Bièvre Isère Communauté.

Cette convention lie entre elles les communes participantes ; elle pose les conditions de fonctionnement du réseau

A travers sa compétence lecture publique, Bièvre Isère Communauté propose plus de 200 000 documents accessibles à tous les habitants du territoire grâce notamment au portail commun, à la carte unique, au système de réservation et à la navette du territoire.

Le Réseau de lecture publique compte 24 lieux de lecture comprenant une partie intercommunale et une partie constituée de bibliothèques communales et/ou associatives permettant un accès aux équipements et à la consultation gratuite.

Par ailleurs, à travers le Plan lecture du Département de l'Isère et la convention de coopération passée entre Bièvre Isère Communauté et les communes gestionnaires des bibliothèques, les signataires s'engagent à instaurer un tarif unique à l'échelle du réseau de lecture publique nécessitant une délibération concordante.

Les dernières modifications des tarifs datent de septembre 2022.

Dans un souci de maîtrise des coûts de fonctionnement, et afin de faire face à l'augmentation des prix notamment, il est nécessaire de procéder à une évolution de la grille tarifaire

	Tarif actuel	Tarif proposition
<b>Jusqu'à 25 ans</b>	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
<b>Individuel (26 ans et plus)</b>	<b>11 €</b>	<b>12 €</b>
<b>Famille</b>	<b>11 €</b>	<b>12 €</b>
<b>Carte lecteur (en cas de perte)</b>	<b>1 €</b>	<b>2 €</b>

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la nouvelle tarification de lecture publique applicable à partir du 1<sup>er</sup> Mars 2024.

Échanges préalables à la mise au vote : Néant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** : par 11 voix pour 0 voix, contre 0 et abstention 0.

**D'approuver** la nouvelle tarification proposée de la lecture publique,

**D'appliquer** cette évolution tarifaire au 1<sup>er</sup> MARS 2024.

## 5/ Questions diverses

### Le comité de pilotage du PEDT

- (Projet Éducatif De Territoire) de Longchenal s'est réuni le 30 janvier dernier, réunion nécessaire au renouvellement du PEDT en cours pour une période de trois ans, dès le mois d'avril 2024.
- Le PEDT fixe des objectifs éducatifs aux différents temps périscolaires (accueils du matin et du soir, cantine et temps du midi-deux).
- Le plan éducatif en fixant des objectifs à tous les personnels communaux (très intéressant quand on a des remplaçants) par exemple sur tout ce qui concerne la laïcité et sur le fait que l'accueil des élèves est un temps éducatif ;
- Le plan des taux d'encadrement ; ils sont allégés en cas d'existence d'un PEDT (un adulte pour 14 enfants de moins de 6 ans s'il y a un PEDT, un adulte pour 8 enfants de moins de 6 ans s'il n'y a pas de PEDT).
- En complément du Copil une enquête intitulée : « bilan et prospective » a été adressée aux parents d'élèves.

Les premiers éléments d'analyse de l'enquête sont présentés.

Le taux de satisfaction des parents est très important.

Sur le plan prospectif, il conviendra de s'interroger sur les horaires d'ouverture et de fermeture de l'accueil, sur l'éventuelle modulation des tarifs qui trouve un accueil très mitigé ainsi que sur l'aide aux devoirs pour laquelle une dizaine de parents apparaissent intéressés.

Un prochain comité de pilotage est programmé le 26 mars.

### Travaux chaufferie

Consultations des fournisseurs certifiés CBQ+ pour un contrat d'approvisionnement en plaquettes forestières.

En attente des offres d'assurances dommage ouvrage

### Travaux rue de la Paroisse

Assainissement en attente du vote du Budget de BIC (arbitrage de 65 000 € pouvant impacter les travaux dans les antennes) marché subséquent en avril.

### Travaux menuiseries mairie

Le changement des menuiseries de la mairie est programmé début mars.

### Travaux chemins d'exploitations

Les agriculteurs signataires de la convention « d'usage et l'entretien des voies, des terrains espaces naturels et agricoles communaux », ainsi que les chasseurs de l'ACCA, ont participé à une journée de réfection des chemins de la plaine avec l'intervention de TP Farnoux sur le reliquat de financement issu de l'ex-AFR.

### Festival des arts allumés Bievre Isère

- Le programme sera dévoilé le 5 mars, Longechenal sera la journée de clôture du festival, le dimanche 21 avril 2024.
- Entrée payante (Pass-culture pour les jeunes) programmation familiale, à partir de 15 heures, trois spectacles :
  - Bal des bulles (de savon) animation en chansons et orgue de Barbarie ;
  - Spectacle circassien 128 kg de mélèze ;
  - Bal à danser avec musiciens
- Convention de MAD des espaces de la commune : City Park, cantine et salle de motricité de l'école pour l'équipe de 50 personnes de l'organisation (nourris par BIC) tout s'installe dans la journée.

### Commission Budget- finances

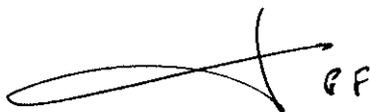
La date pressentie pour cette réunion est le 13 mars 2024 avec l'ordre du jour suivant :

- Bilan rétrospectif
- Investissements en cours et à venir
- Plan pluriannuel d'investissement
- Fiscalité directe locale
- Préparation du budget primitif 2024
- Préparation du budget SPIC chaufferie 2024

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance.

Séance levée à 21h42

Le Secrétaire de séance



Le maire

